



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4

N° de la demande : 2013-1644
Demande : B.2.3 (Propriétés chimiques du produit – nature des produits de formulation)
B.2.4 (Propriétés chimiques du produit – proportion des produits de formulation)
Produit : Albaugh 2,4-D Amine 600
N° d'homologation : 31332
Matières actives (m.a.) : 2,4-D (présent sous forme de sels aminiques)
N° de document de l'ARLA : 2302279

Objet de la demande

Cette demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, Albaugh 2,4-D Amine 600, en fonction du produit précédemment homologué, IPCO 2,4-D Amine 600 (n° d'homologation 17511). Ce produit est utilisé pour la suppression des mauvaises herbes en postlevée dans les petites céréales, le maïs de grande culture, le sorgho de fourrage, le millet de fourrage, les pâturages et les terrains de parcours établis, les cultures de graminées pour fourrage ou production de graines, les asperges, les fraises, les framboises, les canneberges, les arbres fruitiers productifs, le gazon en plaques, les terrains de golf, les allées établies, les pelouses, les parcs, la terre de chaume, les bords de route et les terrains en friche.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Albaugh 2,4-D Amine 600 se présente comme une solution contenant du 2,4-D sous forme de sel de diméthylamine à une concentration nominale de 560 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,160 g/mL et un pH de 6,90. Les exigences en matière de données chimiques pour ce produit ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Du point de vue toxicologique, le produit Albaugh 2,4 D Amine 600 est équivalent au produit précédent. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'a été fournie ou demandée.

Les utilisations proposées du produit Albaugh 2,4-D Amine 600 correspondent au profil d'emploi homologué du 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine). L'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application, ne devrait pas excéder l'exposition actuelle aux produits homologués si les énoncés, les mises en garde et le mode d'emploi

de l'étiquette sont respectés.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été fournie à l'appui de l'homologation de la nouvelle préparation commerciale Albaugh 2,4-D Amine 600 à utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, le maïs de grande culture, le sorgho de fourrage, le millet de fourrage, les pâturages établis, les terrains de parcours (sans légumineuses), les cultures de graminées pour le fourrage ou la production de graines, la terre de chaume, les bords de route, les terrains en friche, le gazon en plaques, les allées établies, les terrains de golf, les pelouses, les parcs, les asperges (dans l'Est du Canada), les fraises (dans l'Est du Canada), les framboises (dans l'Est du Canada), les canneberges et les arbres fruitiers productifs (pommes, pêches, poires, prunes, abricots, cerises douces et cerises sèches). Les données sur les résidus consignées étayaient adéquatement les utilisations. L'homologation du produit Albaugh 2,4-D Amine 600 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'exposition alimentaire au 2,4-D et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les utilisations, les doses d'application et les mesures d'atténuation (y compris des zones tampons de pulvérisation pour les applications terrestres et aériennes) pour le produit Albaugh 2,4-D Amine 600 sont les mêmes que celles du produit homologué. Dans ce contexte, aucun risque accru pour l'environnement ne devrait être associé à l'utilisation du produit proposé Albaugh 2,4-D Amine 600.

Évaluation de la valeur

Le rendement du produit Albaugh 2,4-D Amine 600 devrait être équivalent sur le plan agronomique au produit précédent cité, à savoir IPCO 2,4-D Amine 600, en fonction de la similarité des deux produits.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit Albaugh 2,4-D Amine 600 et les a jugés suffisants pour étayer la suppression des mauvaises herbes en postlevée dans les petites céréales, le maïs de grande culture, le sorgho de fourrage, le millet de fourrage, les pâturages et les terrains de parcours établis, les cultures de graminées pour le fourrage et la production de graines, les asperges, les fraises, les framboises, les canneberges, les arbres fruitiers productifs, le gazon en plaques, les terrains de golf, les pelouses, les parcs, la terre de chaume, les bords de route et les terrains en friche.

References

- 2283040 2013, 2011-4734-MANA Linuron TGAI-14feb2013-letter of intent-clarification, DACO: 3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.4,3.5.5
- 2283042 2013, 2,4-D Amine 600, Product Identity and Composition, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
- 2283049 2013, Enforcement Analytical Method for the Determination of [CBI Removed] of 2,4-D Acid by HPLC, DACO: 3.4.1 CBI
- 2283050 2013, 2,4-D Amine 600, Physical and Chemical Characteristics, Color, Physical

State, Odor, Oxidation/Reduction, pH, Viscosity, Density,
DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9
2378584 2013, 2,4-D Amine 600: Storage Stability and Corrosion Characteristics,
DACO: 3.5.10,3.5.14

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.